



ASSOCIATION DE LA
CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FICHE — COORDONNATEUR EN SANTÉ ET SÉCURITÉ (CSS)

Au 1er janvier 2023 sauf pour certains chantiers, voir les dispositions transitoires.

NOUVEAUTÉ – CSS

- Lorsqu'il est prévu que les activités sur un chantier de construction occuperont simultanément au moins 100 travailleurs de la construction à un moment des travaux ou que le coût total des travaux excédera 12 000 000 \$, le maître d'œuvre doit, dès le début des travaux, désigner un ou plusieurs coordonnateurs en santé et en sécurité.
- Le coordonnateur en santé et en sécurité est un cadre sous la responsabilité du maître d'œuvre affecté à plein temps sur un chantier de construction.
- Le nombre minimal de coordonnateurs en santé et en sécurité sur un chantier de construction est déterminé par règlement :
 - 1° de 100 à 199 travailleurs : 1;
 - 2° de 200 à 599 travailleurs : 2;
 - 3° de 600 à 899 travailleurs : 3;
 - 4° de 900 à 1 199 travailleurs : 4;
 - 5° de 1 200 travailleurs et plus : 5.

FONCTIONS DU COORDONNATEUR EN SANTÉ ET SÉCURITÉ (CSS) :

Article 215.2 LSST : Le coordonnateur en santé et en sécurité a pour fonctions:

1. De participer à l'élaboration et à la mise à jour du programme de prévention mis en application sur le chantier de construction;
2. De surveiller, eu égard à la sécurité des travailleurs de la construction, la mise en place et le fonctionnement des mécanismes de coordination des activités des employeurs qui se trouvent simultanément sur le chantier de construction;
3. D'identifier les situations qui peuvent être source de danger pour les travailleurs de la construction;
4. De faire l'inspection des lieux de travail;
5. De s'assurer que tout travailleur connaît les risques liés à son travail;
6. De recevoir copie des avis d'accidents et d'enquêter sur les événements qui ont causé ou auraient été susceptibles de causer un accident;
7. D'accompagner l'inspecteur à l'occasion des visites d'inspection.

Au 1er janvier 2024, il doit obtenir une attestation de formation théorique, d'une durée minimale de 240 heures.

Association de la construction du Québec

9200, boul. Métropolitain Est
Montréal (Québec) H1K 4L2
acq.org

T 514 354-0609
I 888 868-3424
F 514 354-8292